

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rapport de vérification du MAMOT

La mairesse satisfaite

Saguenay, le 24 juillet 2018 – La mairesse de Saguenay, madame Josée Néron, est satisfaite du rapport du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant la gouvernance et les processus organisationnels de Promotion Saguenay, de Diffusion Saguenay et de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi.

Pour la mairesse, les nombreuses recommandations du rapport permettront « d'améliorer la gestion et la gouvernance des organismes vérifiés ainsi que la confiance des citoyens envers ceux-ci. » L'objectif premier de ce rapport a été rempli et chacune des recommandations sera analysée.

Des actions déjà exécutées

« Des gestes ont déjà été posés, principalement à Promotion Saguenay. Il était important d'intervenir rapidement dans notre organisme de développement économique à la suite des événements de novembre passé, qui ont choqué la population. La totalité de nos interventions vont dans le sens des recommandations du MAMOT sauf en ce qui a trait à la présence des élus», a déclaré madame Néron, qui a cité les exemples suivants :

- Un processus formel de recrutement a été mis en place pour la composition du nouveau conseil d'administration sur la base d'un profil de compétences;
- Le nombre d'administrateurs a été réduit;
- Le choix du nouveau directeur général a été fait au terme d'un processus de recrutement transparent;
- Une planification stratégique a été amorcée. Les axes de développement ont été adoptés par le conseil municipal;
- Les sommes servant à octroyer des subventions ont été ramenées à la Ville;
- L'accès à l'information a été amélioré (budgets et états financiers rendus publics, procès-verbaux remis au comité exécutif de la Ville);
- Les règlements généraux ont été corrigés;
- Les rôles et responsabilités du conseil d'administration et du directeur général ont été modifiés;
- Les administrateurs ont en main tous les documents dont ils ont besoin pour leurs réunions;
- Le code d'éthique et de déontologie a été révisé;
- Le comité exécutif a été aboli;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Une politique de gestion contractuelle a été adoptée.

D'autres actions seront posées au sein des trois organismes concernés par le rapport en collaboration avec ceux-ci.

Des élus présents sur les conseils d'administration

Selon les différentes lois municipales, il est nécessaire qu'au minimum un élu siège sur le conseil d'administration afin que ledit organisme soit considéré comme étant municipal. La mairesse mentionne à ce sujet : « Les élus sont imputables quant à l'utilisation que ces organismes font de l'argent public. Leur présence assure une meilleure reddition de compte envers la population, plus de transparence de la part de l'organisme et une meilleure cohérence avec les actions de la Ville. D'autre part, nous avons ajouté des élus sur les conseils d'administration mais nous avons éliminé la partisanerie, la majorité de ceux-ci étant indépendants et choisis par l'ensemble du conseil municipal. »

De plus, la mairesse tient à préciser qu'il a toujours été prévu qu'elle céderait son poste de présidente du conseil d'administration de Promotion Saguenay au moment jugé opportun.

- 30 -

Info : Nadia Bergeron
Attachée politique
Cabinet de la mairesse
581-235-3938